



Annecy, le

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Demande de prolongation de visa

Motif médical, professionnel ou familial

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

Seul un motif sérieux présentant les caractéristiques de la force majeure et notamment le caractère imprévisible peut justifier la prolongation d'un visa par le Préfet ; en tout état de cause, la durée totale d'un visa ne peut excéder 90 jours.

- Lettre explicative sur la situation particulière du demandeur malade sollicitant la prolongation de visa
- Certificat médical hospitalier constatant l'état de santé du malade et le caractère fortuit de l'affection constatée
ou
- Tous justificatifs relatifs aux motifs de la demande de prolongation de visa
- Passeport (toutes les pages écrites et tamponnées) ou carte nationale d'identité en cours de validité
- Attestation d'accueil sous couvert de laquelle l'étranger est entré en France
- Justificatif de domicile :
 - Quittance de loyer ou d'électricité datée de moins de 6 mois
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + quittance de loyer ou d'électricité de l'hébergeant datée de moins de 6 mois
- Contrat d'assurance personnelle obligatoirement souscrit par le demandeur ou la personne qui l'héberge avant son arrivée, couvrant l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France
- Justificatif de moyens d'existence du demandeur♦
- Attestation de prise en charge financière par l'hébergeant
- Justificatifs des ressources de l'hébergeant : avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaires, etc ;
- Garanties de rapatriement du demandeur dans son pays de résidence : billet de retour confirmé, etc...
- 2 photographies d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5:2005), identiques, bien contrastées, sur fond clair, de moins de six mois, de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm